

Éducation prioritaire : les propositions de Gilles de Robien

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté, le 13 décembre 2005, ses propositions pour relancer l'Éducation prioritaire.

La Fédération Sgen-CFDT a réagi immédiatement dans un communiqué de presse en soulignant des avancées positives, en pointant des absences ou des mesures inacceptables et en affirmant sa volonté de débattre de l'ensemble de ces mesures avec le ministre.

Ces propositions ministérielles font l'objet, actuellement, d'un processus de concertation engagé le 12 janvier qui doit se poursuivre jusqu'à la fin du mois.

Le Sgen-CFDT a été reçu par le ministre le 25 janvier. La relance de l'Éducation prioritaire présentée par G. de Robien :

- part d'un constat que le dispositif actuel Zep souffrirait de 4 défauts majeurs : une extension non pilotée, le saupoudrage des moyens, un manque de dynamisme et d'évaluation, un risque de stigmatisation plutôt que l'affichage d'une ambition,
- s'articule autour de 2 volets :
 - . une nouvelle logique
 - . une action ciblée sur les collèges les plus en difficulté.

1 - Une nouvelle logique

1.1 Recentrage des Zep

Il s'agit de recentrer l'effort sur les Zep les plus en difficulté.

Le ministre propose de revoir la carte des Zep selon des règles définies nationalement, à partir de critères objectifs, prenant en compte des éléments sociaux, économiques extérieurs à l'évolution nationale (appartenance à une Zus, absence de mixité sociale,

niveau de chômage, ...). Il s'agira de fondre dans le dispositif de l'éducation prioritaire les classifications "établissement sensible" ou "zone violence".

Les dispositifs de l'éducation prioritaire seront distingués en 3 niveaux :

- niveau EP1 : correspondant aux collèges et écoles connaissant une grande concentration de difficultés sociales et scolaires
- niveau EP2 : correspondant à des zones urbaines moins sensibles où les établissements continueraient de recevoir les moyens actuels Zep
- niveau EP3 : il s'agirait de Zep-Rep amenées à sortir du dispositif dans un délai de 3 ans, les personnels actuellement en fonction conserveront les indemnités spécifiques tant qu'ils sont en poste dans ces établissements et durant 3 ans.

L'avis du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT réclame une refondation de la politique Zep devant permettre un ciblage des territoires où les établissements scolaires et les écoles sont les plus éloignés des situations de réussite pour leurs élèves. Ce ciblage doit s'effectuer à partir de critères pertinents et transparents.

La différenciation opérée ne doit pas se traduire par l'abandon des Zep relevant des niveaux 2 et 3. Le ciblage de 250 réseaux de réussite doit permettre de constituer un noyau représentant la relance d'une dynamique pédagogique et éducative pour l'éducation prioritaire. Cette relance doit viser la diffusion des pratiques positives favorables à la réussite des élèves, à la prise en compte de l'évolution du métier enseignant, au développement du partenariat, ... Cette dynamique pourrait donc concerner, dans une deuxième phase les Zep des niveaux 2 et 3.

La sortie du dispositif éducation prioritaire n'interviendrait qu'au terme des trois années à venir.

1.2 Un nouveau pilotage

Le ministre veut restaurer un vrai pilotage national de l'Éducation prioritaire et fait plusieurs propositions :

- nomination d'un délégué ministériel à l'Enseignement prioritaire aux côtés du directeur de l'enseignement scolaire. Il sera l'animateur du dispositif, l'interlocuteur des autres ministères et de l'Agence nationale pour l'égalité des chances. Il sera chargé de l'évolution de la liste des établissements de l'Éducation prioritaire.
- renforcement du pilotage local. Un IPR sera spécialisé dans l'Éducation prioritaire dans les 10 académies les plus concernées.

L'avis du Sgen-CFDT

La restauration d'un véritable pilotage notamment au niveau national répond à nos demandes.

1.3 Trois axes pour l'Éducation prioritaire

La réduction des inégalités :

- dans chaque quartier d'éducation prioritaire, une " école ouverte " fonctionnera pendant les vacances scolaires,
- en concertation avec les collectivités territoriales, les internats de réussite éducative seront développés (25 en 2006),
- pour faciliter l'accès des élèves (scolarisés en 3^e, en LP ou en formation post-bac) aux stages obligatoires en milieu professionnel, lancement de l'opération " objectif stage " : les entreprises du bassin d'emploi s'engageront à accueillir les jeunes qui n'auraient pas trouvé de stage,
- 100 000 étudiants des grandes écoles et universités doivent s'engager dans l'accompagnement de 100 000 élèves de l'éducation prioritaire,
- 500 heures de programmes de radio traitant des grands sujets de civilisation et d'actualité,
- mise en place de modules de préparation aux concours administratifs dans des lycées de l'Éducation prioritaire,
- les élèves de 4^e, 3^e, seconde et terminale des établissements de l'Éducation prioritaire se verront proposer un entretien individuel d'orientation, conduit par le professeur principal ou le COP, assisté d'une personne issue du monde professionnel choisie notamment parmi les parents d'élèves, afin de réfléchir à leur projet professionnel,
- l'élaboration du schéma national d'orientation doit apporter à tous les élèves le même niveau de connaissance des voies de formation, des filières et de leurs débouchés. Les recteurs veilleront à implanter des nouvelles options dans les lycées de l'Éducation prioritaire.

- le nombre de bourses au mérite passera de 28 000 à 100 000 en 2005.

L'avis du Sgen-CFDT

Un certain nombre de ces mesures ne repose que sur l'incitation (implantation d'options en lycées, stages en entreprise), l'incantation (l'engagement de 100 000 étudiants) d'autres ne sont que la reprise d'annonces antérieures (internats de réussite éducative, bourses au mérite). On peut, par ailleurs, s'interroger sur les moyens qui permettront de mettre en place des modules de préparation aux concours administratifs.

Quant à l'entretien individuel d'orientation, la formule proposée soulève plusieurs questions :

- le projet personnel de l'élève se voit réduit au projet professionnel,
- quelle légitimité pour cette " assistance " d'une personne issue du monde professionnel ? quelles fonctions dans cet entretien : encadrer le professeur principal ou surveiller les compétences des COP ?
- compte-tenu du nombre d'élèves concernés sur une période réduite, sur quel temps de service les professeurs principaux ou les COP pourront-ils assumer cette mission ?

- Le partenariat avec les familles :

- organisation de rendez-vous trimestriels avec les parents,
- explicitation du règlement intérieur,
- élaboration d'un guide de l'accompagnement à la scolarité,
- aménagement d'une salle, dans les locaux scolaires, destinée à l'organisation de cours d'alphabétisation, de rencontres avec les familles, de permanences des associations de parents.

L'avis du Sgen-CFDT

Le ministre se propose de " réinvestir les parents dans l'éducation de leurs enfants ". Si la tonalité des propositions est différente de celle du nouveau dispositif de contrat de responsabilité parentale, la place laissée aux familles dans les établissements semble bien demeurée dans le registre de la subordination : les parents seront informés, éduqués, associés aux PPRE, guidés dans l'accompagnement à la scolarité.

Le Sgen-CFDT se situe pour sa part dans une autre perspective : la reconnaissance de la co-éducation et sa mise en place dans la vie des établissements.

• La formation et le métier d'enseignant

→ Le cahier des charges de la formation initiale des maîtres devra fixer les compétences à acquérir pour traiter de la difficulté scolaire, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et l'exercice de l'autorité.

L'avis du Sgen

Les compétences attendues n'ont rien de spécifique concernant l'exercice professionnel en Zep, elles sont nécessaires pour tous les enseignants.

→ Stabiliser et aider les équipes

- La nécessité de constitution d'équipes pédagogiques stables autour du projet d'établissement est soulignée,
- à l'issue de 5 années en Éducation prioritaire, les enseignants bénéficieront d'une forte priorité de mutation,
- les inspections seront plus régulières dans les établissements (tous les ans dans les collèges " ambition réussite ")
- les demandes de formation continue présentées par les équipes pédagogiques des écoles et des établissements seront inscrites en priorité dans les plans de formation.

L'avis du Sgen-CFDT

Rien sur les conditions de nomination permettant une stabilité plus effective des équipes pédagogiques

Surtout rien concernant une redéfinition du service des personnels prenant en compte la nécessité du temps pour la mise en œuvre des projets, la concertation, le travail avec les partenaires, les rencontres avec les familles

Pas un mot d'autre part sur les liens entre les établissements de l'Éducation prioritaire et la recherche en éducation.

2 - Une action ciblée sur les collèges les plus en difficulté

Des collèges " ambition réussite "

15 mesures

2.1 Ciblage de 200 à 250 collèges " ambition réussite " labellisés par le ministre

Une liste nationale de collèges " ambition réussite " sera arrêtée par le ministre sur la base de 4 critères :

- un critère social (plus de 2/3 de CSP défavorisés)

- la part d'élèves ayant un retard supérieur à 2 ans à l'entrée au collège
- l'évaluation des résultats à l'entrée en 6^e
- le nombre d'élèves non francophones

Chaque collège labellisé par le ministre devient collège " ambition réussite ". Il constitue avec les écoles de son secteur, en lien avec les collectivités locales, un " réseau de réussite ". Le " réseau de réussite " a pour but de faciliter la transition entre la classe de CM2 et la classe de 6^e, de renforcer le suivi des élèves notamment ceux qui ont bénéficié des PPRE et d'assurer les relations avec les partenaires extérieurs.

L'avis du Sgen-CFDT

Les propositions du Sgen-CFDT en faveur d'une refondation de l'Éducation prioritaire se fondent sur la prise en compte des inégalités territoriales et sociales. Le ministre ne s'inscrit pas dans la logique des zones déclarant vouloir agir non plus sur des territoires mais sur des individus.

La constitution d'un "réseau de réussite" associant le collège et les écoles de son secteur semble atténuer cette orientation. Mais il est indispensable pour cela d'affirmer l'importance d'une part des écoles maternelles et élémentaires et d'autre part d'un partenariat local qui ne saurait se réduire aux seuls parents. Rappelons que l'objectif initial des Zep était bien de contribuer à la mise en œuvre d'un projet éducatif local auquel l'école contribuerait. L'ambition de faire réussir l'ensemble des élèves des territoires concernés conduit à prendre en compte la globalité de leurs situations.

Les écoles ne sont considérées dans les propositions ministérielles qu'au regard du collège constitué comme figure centrale du dispositif. A ce compte, le rôle fondamental de l'école maternelle dans les premiers apprentissages est ignoré comme le sont les actions de prévention réalisées par les réseaux d'aides. L'école élémentaire, pour sa part, n'est traitée que par le seul prisme réducteur de l'apprentissage de la lecture en classe de CP. Les propositions ignorent la question des cycles à l'école. Il s'agit là de mesures indigentes concernant le premier degré qui doivent être corrigées.

2.2 Renforcer les moyens

Les équipes éducatives des collèges et des écoles élémentaires du réseau seront renforcées par :

- 1 000 enseignants supplémentaires affectés aux collèges " ambition réussite " dès la rentrée 2006 pour :
- faciliter le travail en équipe

- . accompagner les élèves dans le cadre des PPRE
- . participer à la formation des jeunes enseignants

Les recteurs devront proposer un profilage de ces postes au sein des établissements. Ces postes pourront prendre la forme de postes en service partagé entre le collège et l'école ou entre le collège et le lycée. Une fiche de poste sera établie en relation avec le projet d'établissement et donnera lieu à une lettre de mission entre l'enseignant et le chef d'établissement. Le recrutement de ces enseignants se fera par le mouvement inter-académique. Un contingent supplémentaire d'accès à la hors-classe sera réservé pour ces enseignants après 5 ans passés dans un collège "réussite éducation".

- 3 000 assistants pédagogiques se destinant aux métiers de l'enseignement pour :
 - . assurer l'aide aux devoirs
 - . faire du soutien scolaire
- 1 infirmière scolaire par collège
- l'augmentation des dispositifs relais (+ 200 à la rentrée 2006)

L'avis du Sgen-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, il est évident qu'une relance crédible de l'Éducation prioritaire ne saurait s'effectuer à moyens constants. Il ne peut être question d'envisager un redéploiement des moyens entre les Zep suivant leur catégorisation. L'ambition pour les Zep nécessite l'engagement de moyens nouveaux et conséquents pour les établissements et les écoles relevant des "réseaux de réussite".

Par ailleurs, on peut douter de la possibilité d'atteindre dès la rentrée 2006 les objectifs affichés de 1 000 enseignants supplémentaires et de 3 000 assistants pédagogiques.

Concernant les enseignants supplémentaires, la réalisation des missions confiées nécessitera un temps de concertation avec les équipes des collèges et des écoles.

Rappelons également que pour le Sgen-CFDT, les activités d'aide et de soutien aux élèves sont constitutives du métier enseignant et ne sauraient être déléguées à des assistants pédagogiques.

2.3 Développer des projets d'excellence

Chaque collège sera reconnu par une spécialité de haut niveau d'ordre culturel, sportif, scientifique, environnemental ou linguistique et sera parrainé par une institution ou une personnalité.

2.4 Contractualiser et évaluer

- les "réseaux de réussite" s'inscrivant dans une dynamique de projet qui fera l'objet d'une contractualisation pour 4 ou 5 ans entre l'établissement et l'IA. Cette contractualisation prévoira des expérimentations,
- Une évaluation régulière de la progression des résultats sera menée,
- Afin de faciliter la constitution d'équipes de direction stables, les personnels de direction bénéficieront de mesures spécifiques d'avancement et de formation,
- chaque "réseau de réussite" sera suivi par un inspecteur général qui établira un rapport [annuel] au ministre.

L'avis du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT partage la volonté de mettre en place les "réseaux de réussite" dans le cadre d'une dynamique de projet sur la base d'une contractualisation de 4 ou 5 ans.

Toutefois, l'expérience des récents contrats de réussite en Zep nous conduit à demander la clarification de cette notion de contractualisation et de son contenu. Les engagements concernant l'administration académique notamment doivent être précisés et ... tenus.

2.5 Individualiser les parcours

- un livret de compétences retracera le parcours de chaque élève depuis l'école primaire,
- les établissements mettront en place des groupes de compétences,
- l'objectif est de supprimer tout redoublement, grâce à l'aide individualisée.

L'avis du Sgen-CFDT

La suppression du redoublement, la constitution de groupes de compétences constituent des avancées importantes réclamées depuis longtemps par le Sgen-CFDT.

La réalisation d'un livret de compétences ne pourra prendre tout son sens qu'à partir d'une réflexion générale concernant l'évaluation des

élèves ; ce livret ne saurait contenir d'informations concernant le comportement de l'élève ou des indications concernant la famille. Mais là encore comment envisager sérieusement un abandon du redoublement, la constitution de groupes de compétences ou la réalisation d'un livret de compétences sans envisager concrètement les articulations entre les écoles et le collège et la concertation comme la formation nécessaire aux équipes.

2.6 Études accompagnées

Tous les collèges et écoles des "réseaux de réussite" devront mettre en place pour les élèves de CE2, CM1, CM2 et des collèges, des études accompagnées obligatoires quatre soirs par semaine. Ces études seront encadrées par des enseignants volontaires, des assistants pédagogiques ou des associations dans le cadre des contrats de réussite éducative (Borloo).

2.7 Avancer l'enseignement de découverte professionnelle à la classe de quatrième

L'avis du Sgen-CFDT

Opposition totale. Ici apparaît clairement le fil rouge de la pensée libérale : l'excellence pour quelques individus, "l'orientation volontaire" pour tous ceux qui ne s'adapteraient pas aux exigences scolaires et la reconstitution claire et nette de filières.

2.8 Faire accéder les élèves aux nouvelles technologies

Mettre en œuvre un accompagnement numérique au profit des élèves de CM2 (chaque élève aura un ordinateur avec un accès internet) dans le cadre d'un appel à projet mené avec la Caisse des dépôts en direction des collectivités territoriales.

2.9 Déroger à la carte scolaire des lycéens

Tous les élèves des collèges "ambition réussite" ayant obtenu une mention bien ou très bien au brevet des collèges auront le droit de déroger au secteur de recrutement des lycées de leur académie dès la rentrée 2006.

L'avis du Sgen-CFDT

Cette proposition est dangereuse. Elle conduit à organiser le départ des meilleurs élèves pour des lycées déjà favorisés. Il s'agit d'une mesure qui risque fort d'aggraver les situations de ségrégation et qui va à l'encontre de tout objectif de mixité sociale.

Des propositions contrastées pour une relance

Des avancées positives :

- la décision de relancer l'Éducation prioritaire
- le ciblage prenant en compte les secteurs où les difficultés sont les plus grandes
- la constitution de "réseau de réussite" dans le cadre d'une dynamique de projet
- l'affirmation d'un pilotage national et d'un dispositif de contractualisation et d'évaluation
- la volonté de supprimer le redoublement en collège et de constituer des groupes de compétences

Des lacunes graves et des mesures dangereuses

- une centration de l'action politique sur les individus et non plus sur les territoires qui efface le partenariat local,
- une relance à moyens constants.
- la non prise en compte de l'exigence de temps de concertation,
- le silence à l'égard du rôle de l'école maternelle et des Rased, de la politique des cycles, une conception indigente de l'école primaire,
- la découverte professionnelle en classe de 4^e,
- la possibilité de dérogation à la carte scolaire des lycées,

Des clarifications nécessaires :

- la possibilité de réaliser les engagements concernant :
 - . les 1 000 enseignants expérimentés
 - . les 3 000 assistants pédagogiques
 - . la stabilisation des équipes pédagogiques
- la contractualisation

Ce que veut le Sgen-CFDT pour relancer les Zep

Le Sgen-CFDT a été reçu le 25 janvier par G. de Robien et son cabinet sur le dossier Éducation prioritaire. (Délégation Sgen-CFDT : Jean-Luc Villeneuve, Raymonde Piecuch, Marc Douaire, Mylène Jacquot, Daniel Trillon)

Le Sgen-CFDT est intervenu fortement sur les points suivants :

1. La relance des Zep est nécessaire : le Sgen-CFDT ne veut ni la continuation du statu quo actuel, ni " le dépôt de bilan des Zep ".
2. La prise en compte à la fois de la dégradation de la situation de nombreux territoires depuis plusieurs années et de la gravité de la " crise des banlieues " doit donner à cette relance de l'éducation prioritaire le caractère de priorité politique nationale qu'elle mérite et doit donc bénéficier des moyens à la hauteur des enjeux. Cela n'est pas le cas aujourd'hui.
3. Cette relance doit partir d'un ciblage des territoires où les difficultés sociales et scolaires sont les plus graves. Ce ciblage de 250 établissements et leurs écoles doit constituer le noyau d'une dynamique de relance qui concernerait, dans le cadre d'une deuxième phase, l'ensemble des Zep des niveaux EP2 et EP3. Il faudra donc engager et programmer d'autres moyens, beaucoup plus conséquents dans cette perspective.
La question de la sortie du dispositif " Éducation prioritaire " ne saurait être abordée qu'au terme des trois années à venir : modifications sociologiques, " erreur d'inscription " au départ, refus de s'engager dans une démarche de projet inter-degrés.
Le ministre a indiqué que la liste des 250 réseaux " ambition réussite " serait arrêtée très prochainement. Il a ensuite précisé que le dispositif EP3 (sortie de Zep au bout de 3 ans) concernerait des collèges qui auraient atteint un niveau de résultats scolaires comparables à la moyenne nationale. Cette sortie du dispositif ne serait ensuite effective qu'après l'accord des personnels concernés. Le ministre a confirmé qu'aucune sortie de Zep ne sera effectuée à la rentrée 2006.
4. La dynamique ainsi créée doit, en partant de l'expérience acquise des équipes sur le terrain, viser prioritairement :
 - l'amélioration des apprentissages pour les élèves grâce notamment au renforcement des continuités pédagogiques, à la mise en place de groupes de compétences en école et en collège,

- l'affirmation du projet éducatif du réseau éducation prioritaire dans le cadre d'un travail mené avec les parents et le tissu partenarial, travail centré sur l'éducation à la citoyenneté tout au long de la scolarité obligatoire.

Le ministre a déclaré que les 1 000 enseignants supplémentaires qui vont venir épauler les équipes éducatives ne se verraient pas attribuer une mission particulière de la part du ministère. C'est l'ensemble de l'équipe du réseau " ambition réussite " qui déterminera les priorités et les formes d'intervention de ces collègues dans le cadre d'un projet.

5. Le Sgen-CFDT considère donc qu'engager cette dynamique au bénéfice des élèves sans modifier quoi que ce soit au service enseignant relève de l'incohérence. Le Sgen-CFDT demande qu'une mesure significative concernant le temps de concertation sur le temps de service soit prise pour les personnels de ces réseaux ambition réussite. Cette mesure, dont on pourrait évaluer les effets, constituerait un signe important pour l'évolution du métier enseignant et pourrait ensuite être étendu à l'ensemble des personnels de l'éducation prioritaire.

Le ministre a reconnu l'importance de la question du temps de concertation nécessaire au bon fonctionnement des équipes. Il n'est pas apparu fermé à la demande du Sgen-CFDT.

6. Le Sgen-CFDT est résolument opposé à deux mesures annoncées :
 - l'avancée de la découverte professionnelle en classe de 4^e, *le caractère obligatoire de cette mesure pourrait être remis en cause,*
 - le droit à la dérogation au secteur de recrutement des lycées pour les meilleurs élèves des Zep : cette perspective nous apparaît tourner le dos à toute ambition de renforcer la mixité sociale. Pourquoi, plutôt, ne pas implanter des filières d'excellence dans les lycées accueillant les collégiens des Zep ?

Le ministre semble très attaché à cette mesure qui, d'après le ministère, ne concernerait que " quelques dizaines d'excellents élèves ".

7. L'affirmation du pilotage national est indispensable. Ce pilotage doit veiller à développer tous les dispositifs d'accompagnement et de formation en direction des équipes de terrain.

Enfin, le Sgen-CFDT a demandé qu'à l'issue des rencontres bilatérales, le ministre organise une réunion plénière pour faire connaître aux organisations consultées les conclusions de ces rencontres.